

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 mars 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 84,25% de l'actif total au 31 mars 2022.

Tunis, le 28 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 mars 2022	31 mars 2021	31 décembre 2021
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	1 922 668	1 725 325	1 972 811
	- Actions et droits rattachés		1 822 367	1 625 296	1 873 792
	- Titres OPCVM		100 301	100 029	99 019
	Placements monétaires et disponibilités :		359 334	434 659	326 474
	-Placements à terme	3.2	358 471	426 816	325 317
	-Disponibilités		863	7 843	1 157
	Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		-	-	27
	TOTAL ACTIF		2 282 002	2 159 984	2 299 312
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	8 433	7 560	8 385
	Autres créditeurs divers	3.4	22 647	31 837	25 779
	Total passif		31 080	39 397	34 164
ACTIF NET	Capital		2 224 881	2 125 841	2 222 004
	Capital en nominal :	3.5	2 320 800	2 320 800	2 320 800
	-Capital début de période		2 320 800	2 320 800	2 320 800
	-Émission en nominal		-	-	-
	-Rachat en nominal		-	-	-
	Sommes non distribuables	3.6	-95 919	-194 959	-98 796
	Sommes distribuables :		26 041	-5 254	43 144
	- Sommes distribuables de la période	3.7	-17 103	-15 534	43 122
	-Sommes distribuables de l'exercice clos		43 122	10 258	-
	-Report à nouveau		22	22	22
	Actif net		2 250 922	2 120 587	2 265 148
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 282 002	2 159 984	2 299 312

ÉTAT DE RÉSULTAT		Période du	Période du	Exercice clos le
(Montants exprimés en dinars)	Notes	01/01 au	01/01 au	31 décembre
		31/03/2022	31/03/2021	2021
Revenus du portefeuille titres :	4.1	-	-	107 135
- Dividendes des actions		-	-	102 228
- Revenus des titres OPCVM		-	-	4 907
Revenus des placements monétaires	4.2	4 775	6 234	21 762
Total des revenus des placements		4 775	6 234	128 897
Charges de gestion des placements	4.3	-8 133	-7 560	-31 878
Revenus nets des placements		-3 358	-1 326	97 019
Autres charges d'exploitation	4.4	-13 745	-14 208	-53 897
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-17 103	-15 534	43 122
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-17 103	-15 534	43 122
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-69 547	5 418	93 689
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		73 717	-	8 668
Frais de négociation de titres		-1 293	-	-776
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		2 877	5 418	101 581
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-14 226	-10 116	144 703

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)		Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/03/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-17 103	-15 534	43 122
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-69 547	5 418	93 689
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	73 717	-	8 668
	Frais de négociation de titres	-1 293	-	-776
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-	-10 258
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :			
	- Capital	-	-	-
	-Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-	-
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-
	Rachats :			
	- Capital	-	-	-
	-Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-	-
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-14 226	-10 116	134 445
ACTIF NET	En début de période	2 265 148	2 130 703	2 130 703
	En fin de période	2 250 922	2 120 587	2 265 148
NOMBRE D' ACTIONS	En début de période	23 208	23 208	23 208
	En fin de période	23 208	23 208	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	97,602	91,808	91,808
	En fin de période	96,989	91,373	97,602
	TAUX DE RENDEMENT	-0,63%	-0,47%	6,79%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2022

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITALAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Noura - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 mars 2022, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 627 148	1 811 225	184 077	80,466	-
- ARTES	7 000	51 138	49 168	-1 970	2,184	0,018
- ATL	49 975	138 881	121 039	-17 842	5,377	0,154
- ATTIJ BANK	4 000	136 600	122 392	-14 208	5,437	0,010
- BNA	7 000	79 309	58 996	-20 313	2,621	0,011
- CITYCARS	500	3 635	5 951	2 316	0,264	0,003
- EURO-CYCLE	5 046	119 978	149 649	29 671	6,648	0,057
- ONETECHHOLDING	9 680	40 322	79 753	39 431	3,543	0,018
- SAH	14 440	133 502	141 916	8 414	6,305	0,022
- SFBT	6 250	41 885	107 112	65 227	4,759	0,003
- SIAME	22 000	78 960	85 052	6 092	3,779	0,142
- SOTIPAPIER	25 320	121 789	136 222	14 433	6,052	0,091
- SOTRAPIL	15 000	204 576	199 500	-5 076	8,863	0,362
- SOTUMAG	40 000	124 000	188 840	64 840	8,389	0,303
- SOTUVER	6 117	42 960	44 263	1 303	1,966	0,018
- STA	11 000	190 701	201 300	10 599	8,943	0,550
- STAR	311	46 650	34 832	-11 818	1,547	0,013
- TPR	20 000	72 262	85 240	12 978	3,787	0,040
Titres OPCVM :		101 003	100 301	-702	4,456	-
- Placement obligataire SICAV	930	101 003	100 301	-702	4,456	0,032
Droits :		44 236	11 142	-33 094	0,495	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- OTH DA 1/2	9 680	44 233	11 132	-33 101	0,495	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 772 387	1 922 668	150 281	85,417	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2022	% de l'actif net
Compte Placement BNA	3 570	357 000	1 471	358 471	15,926
Total en Dinars		357 000	1 471	358 471	15,926

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 31/03/2022
CPL LAC 100J 07 04 22 8,25%	07/04/2022	44 000	44 740
CPL LAC 100J 07 07 22 8,25%	07/07/2022	248 000	248 090
CPL LAC 100J 15 05 22 8,19%	15/05/2022	65 000	65 641

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2022	31 mars 2021	31 décembre 2021
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 840	7 267	8 085
Dépositaire (BNA)	593	293	300
Total en Dinars	8 433	7 560	8 385

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2022	31 mars 2021	31 décembre 2021
Jetons de présence	4 070	4 070	75
Commissaire aux comptes	2 149	11 189	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	193	180	191
Autres (*)	16 235	16 398	16 553
Total en Dinars	22 647	31 837	25 779

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 mars 2022	31 mars 2021	31 décembre 2021
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 320 800	2 320 800	2 320 800
-Nombre de titres	23 208	23 208	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	120	120
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	-	-	-
-Nombre de titres	-	-	-
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	-	-	-
-Nombre de titres	-	-	-
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	2 320 800	2 320 800	2 320 800
-Nombre de titres	23 208	23 208	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	120	120

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2022	31 mars 2021	31 décembre 2021
Sommes non distribuables	2 877	5 418	101 581
Résultat non distribuable de la période :	2 877	5 418	101 581
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-69 547	5 418	93 689
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	73 717	-	8 668
- Frais de négociation de titres	-1 293	-	-776
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-	-	-
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-98 796	-200 377	-200 377
Total en Dinars	-95 919	-194 959	-98 796

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 mars 2022	31 mars 2021	31 décembre 2021
Résultat d'exploitation	-17 103	-15 534	43 122
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	-	-
Régularisation lors des rachats d'actions	-	-	-
Total en Dinars	-17 103	-15 534	43 122

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/03/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dividendes des actions	-	-	102 228
Revenus des titres OPCVM	-	-	4 907
Total en Dinars	-	-	107 135

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/03/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus du compte placement à terme BNA	4 713	6 151	21 482
Revenus du compte bancaire BNA	62	83	280
Total en Dinars	4 775	6 234	21 762

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/03/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021
Rémunération du Gestionnaire	7 840	7 267	30 688
Rémunération du Dépositaire	293	293	1 190
Total en Dinars	8 133	7 560	31 878

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/03/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021
Primes, indemnités et frais d'AGO	6 904	7 397	25 800
Jetons de présence	3 995	3 995	16 199
Redevance CMF	560	519	2 192
Honoraires du commissaire aux comptes	2 229	2 229	9 040
Autres (TCL et autres frais)	57	68	666
Total en Dinars	13 745	14 208	53 897

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.